



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Engagement de la
Commune
à s'inscrire dans
la démarche
d'adhésion à la
Convention
Territoriale
Globale (CTG) à
conclure avec la
CAF**

DELIBERATION N° 6

L'an deux mille-vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 avril 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - A.DARTIGUES - J.DARIGADE - C.DOS SANTOS - J.WEBER - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - B.GERY - A.VALETTE - E.DEITIEUX - C.MARTIN - M.BECRET - F.BILLARD - J.RANCE - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G. LASSABE donne pouvoir à J.DARRIGADE
C.DUFOUR donne pouvoir à F.GONZALEZ
X.BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ
MA THEBAUD donne pouvoir à J.RANCE
D.LAVIGNE donne pouvoir à H.ETCHENIQUE

Secrétaire de séance : JP ALPHA

Madame Laurence GUYONNIE, Adjointe, expose à l'assemblée que la convention d'objectifs et de gestion signée entre la Cnaf et l'Etat invite les CAF à s'engager dans la conclusion de conventions territoriales globales avec les collectivités locales. Elles se substituent aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Une telle convention, au-delà des seuls domaines de l'enfance et de la jeunesse, engage les CAF et les collectivités, à un partenariat stratégique plus large et se négocie prioritairement à un échelon supra-communal.

Madame Laurence GUYONNIE indique que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles.

Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, inclusion numérique, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des

démarches par dispositif pour privilégier une app
besoins du territoire.

La CTG poursuit une double logique :

- . S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé. Dans ce cadre, un diagnostic de territoire est envisagé à l'échelle du périmètre des Communes de l'ex ACBA,
- . Décliner les orientations nationales de la branche Famille et ses missions sur un territoire en partenariat avec une collectivité territoriale.

Cette CTG devient désormais le socle de toute relation contractuelle entre la Caf et la Commune de Boucau et se substituera au Contrat Enfance Jeunesse. Elle constitue le pacte politique territorial et permet de co-construire un projet social global en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire par la définition d'orientations et d'objectifs partagés pluriannuels.

Cette évolution embarque de nouvelles modalités de financement. En effet, les « bonus territoire » seront désormais payés directement aux gestionnaires de service et équipement tels que la Centre Social Dou Boucaou au titre de la Crèche Jean Sésé et l'Association Céleste pour le Relais Petite Enfance, et vont se substituer aux financements CEJ arrivés à échéance au 31 décembre 2021.

La CAF n'étant pas en mesure de procéder au calcul de ce montant prévisionnel avant le deuxième trimestre 2022, le versement du bonus territoire aux gestionnaires de services et équipements, n'interviendra qu'à compter de juillet 2022 après la déclaration de leurs données d'activités 2022 actualisées et la signature d'un acte d'engagement de la Commune à signer une CTG.

Dès lors, afin que les gestionnaires de services et équipements, partenaires de la Commune, puissent bénéficier de cet acompte de bonus territoire dès 2022, le Conseil Municipal est invité à acter l'engagement de la Commune à poursuivre la démarche et à signer une CTG d'ici la fin de l'année 2022.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Confirme l'engagement de la Commune de Boucau à poursuivre et finaliser la démarche en lien avec la Convention Territoriale Globale.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 15 avril 2022
Le Maire,
Francis GONZALEZ

